

NOS FÊTES DE D'ARTAGNAN

Son et lumière du 25 juin



PÊLE-MÊLE

Incendie du 24 août



Thibault Lagoutte, chef de la Ronde des Mousquetaires



Lac de Lacoste pendant le Festival Tempo Latino



## LE MOT DU MAIRE

*Ce bulletin est consacré aux fêtes Lupiacoises en l'honneur de d'Artagnan y compris la commémoration des 350 ans de sa mort cette année.*

*La date du 25 juin 2023 était inscrite dans le calendrier officiel des commémorations nationales de l'année.*

*Le weekend des 23 au 25 juin ainsi que le Festival d'Artagnan furent une réussite et le village a su lui rendre hommage.*

*La sortie du film « Les trois Mousquetaires », tous les reportages dans les différents médias, les expositions et les hommages organisés un peu partout en France et à Maastricht nous ont permis de faire une très belle saison touristique.*

*Nous avons pu nous réjouir aussi de la réouverture de la Taverne de d'Artagnan, qui est ouverte tous les jours de 8 heures à 18 heures et pour certaines soirées en weekend.*

*Il y a eu aussi beaucoup de monde sur le site du Lac de Lacoste cet été, malgré quelques difficultés pour maintenir la surveillance de la plage. Vous trouverez dans ce bulletin les nouvelles consignes sur la baignade.*

*Le déploiement de la fibre optique se poursuit dans notre commune et nous devrions pouvoir avoir accès à la fibre en 2024.*

*Les panneaux et les plaques de rues sont en train d'être mis en place. Ce mois de novembre, nous vous distribuerons vos numéros pour l'adressage.*

*Le marché de Noël aura lieu le samedi 16 décembre 2023 et les vœux du Maire, le 6 janvier 2024.*

*Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin n° 19.*

*Lupiac, le 10 novembre 2023*

*Véronique THIEUX LOUIT*

# COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# 80

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Date de convocation : 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS, Patrick MAGNE, Simon LABORDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et excusée : Christelle CORNU

Était absent représenté : néant

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : Monsieur Patrick MAGNE est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

### Ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023

Vote du compte de gestion 2022

Vote du compte administratif 2022

Affectation des résultats 2022

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2023

Vote du budget primitif 2023

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) suite au transfert de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse ».

Bail commercial Taverne de d'Artagnan

Musée d'Artagnan – temps de travail du poste

Questions diverses

### Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil en date du 31 janvier 2023. Il est adopté.

### Vote du compte de gestion 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion établi par Madame Sylvie ALABRO, comptable public du SGC d'Auch. Ce document est établi à la clôture de l'exercice et retrace les titres à recouvrer et les mandats émis par la commune.

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion à l'unanimité des membres présents.

### Vote du compte administratif 2022

Madame Véronique THIEUX LOUIT ayant établi le CA 2022 quitte la séance et ne participe pas au vote.

Les chiffres s'établissent comme suit :

<b>Investissement</b>	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	542167.57 €	491471.51 €	45288.20 €
Recettes	542167.57 €	399751.75 €	39287.14 €
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	500886.06 €	357207.44 €	
Recettes	500886.06 €	527775.15 €	

### Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 91719.76 €

Fonctionnement : 170567.71 €

**Résultat global : 78847.95 €**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Compte Administratif 2022 de la commune.

### Affectation des résultats 2022

L'affectation des résultats 2022 pour le budget primitif 2023 se présente ainsi :

Excédent de fonctionnement (2022)	112592.64€
Excédent reporté (année précédente)	57975.07€
Excédent de fonctionnement cumulé	170567.71€
Déficit investissement	91719.76€
Déficit des restes à réaliser	6001.06€
Besoin de financement (déficit investissement + déficit RAR)	97720.82€
<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent</b>	<b>170567.71€</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068)	97720.82€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	72846.89€
<b>Résultat investissement reporté (001) : déficit</b>	<b>91719.76€</b>

### Vote des taux de la fiscalité directe locale 2023

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Madame le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés décide de maintenir les taux de 2023 comme suit :

Taxe d'habitation (TH) : 14.17%

Taxe foncière bâtie (TFB) : 66.85%

Taxe foncière non bâties (TFPNB) : 116.00%

### Vote du budget primitif 2023

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2023 qui se présente comme suit :

<b>Investissement</b>	
Dépenses	487159.03 € (dont 45288.20 € de RAR)
Recettes	487159.03 € (dont 39287.14 € de RAR)
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	553392.41 €
Recettes	553329.41 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Budget Primitif 2023 de la commune.

### Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) suite au transfert de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse ».

La Communauté de Communes « d'Artagnan en Fezensac » s'est lancée dès 2021 dans une réflexion sur la gestion des compétences « petite enfance, enfance, jeunesse » sur le territoire.

Un premier état des lieux des services proposés aux familles a été établi.

Ces travaux se sont poursuivis ensuite en envisageant différentes modalités de mise en œuvre et de financement par le bloc communal tout au long de l'année 2022 (Conférences des Maires du 19/10/2022 et des Conseils communautaires des 20 décembre 2022 et 15 février 2023 notamment).

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées » (CLECT) s'est réunie le 7 mars 2023 pour travailler sur les modalités d'évaluation de la compétence transférée.

VU, le rapport de la CLECT joint à la présente délibération, transmis en date du 09/03/2023,

CONSIDÉRANT que les communes disposent d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour émettre un avis, et, qu'à défaut l'avis sera réputé favorable,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT établi suite au transfert de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse ».

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés ; approuve le rapport de la CLECT établi suite au transfert de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse ».

#### Bail commercial Taverne de d'Artagnan

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bail commercial avait été passé avec la SAS La Taverne de d'Artagnan en date du 20 février 2016.

L'avenant du 21 juillet 2020 stipule un changement de preneur, société GELUS and Co, représentée par Marie-Noëlle et Patrick GELUS.

Marie Noëlle et Patrick GELUS ont mis le fonds de commerce en vente.

Un compromis de vente de fonds de commerce a été signé le jeudi 6 avril 2023 au profit de la SARL LA BAQUERE, représentée par M. Thibault LAGOUTTE 32110 PRENERON.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ce changement de preneur dans les mêmes conditions, de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier et s'il y en a la demande, de pouvoir signer un nouveau bail commercial de neuf ans dans les mêmes conditions.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et documents afférents à l'exécution de ces dispositions.

#### Musée d'Artagnan – temps de travail du poste

Madame le Maire rappelle la création de l'Office de Tourisme Armagnac d'Artagnan depuis le 1 juillet 2022 suite à la fusion des Offices de Tourisme des communautés de communes d'Artagnan en Fezensac, Bas-Armagnac et Grand-Armagnac. Elle rappelle que l'agent du patrimoine de la commune de Lupiac est à 17.5h sur le poste du Musée d'Artagnan et à 17.5h en contrat privé à l'Office de Tourisme.

Pour une meilleure organisation des plannings et des missions de l'agent, il est proposé de prendre ce poste à 100% du temps de travail soit 35h hebdomadaires et de faire une mise à disposition de 30% du temps auprès de l'Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal est favorable, une saisine auprès du Comité Technique du Centre de Gestion sera déposée pour l'augmentation du temps de travail sur le poste d'agent du patrimoine.

#### Questions diverses

- ✓ Création d'une nouvelle station-service : le prestataire rencontré en 2022 ne souhaite plus investir.
- ✓ Reportage sur le Gers sur France 2 tout au long de la semaine du 10 avril.
- ✓ Ouverture de la Guinguette du lac le 29 avril 2023.
- ✓ La commune se présente au concours des Villes et Villages Fleuris 2023 afin d'obtenir une 1<sup>ère</sup> fleur.
- ✓ Ouverture de la baignade au lac de Lacoste du 14 juillet au 20 août 2023, les surveillants de baignade se sont présentés.
- ✓ Lupiac accueillera l'Assemblée Générale de Petites Cités de Caractère fin septembre.
- ✓ Jean-Marie GRIVAZ se propose de restaurer le Christ, à prévoir la location d'une sableuse mais attention à l'essaïm d'abeilles.

La séance est levée à 23h17

# 81

## ***Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2023***

Date de convocation : 17 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS, Simon LABORDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et excusé : Patrick MAGNE

Était absent représenté : néant

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : Monsieur Simon LABORDE est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

### **Ordre du jour de la séance** :

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023

Délibération modification du tableau des emplois

Délibération acceptation de mise à disposition de l'agent du patrimoine

Convention de mise à disposition de l'agent du patrimoine

Opération « été jeunes » : dates et contribution

Admission en non-valeur

ENEDIS borne fixe

Les autorisations spéciales d'absences

Point d'organisation du 25 juin 2023

Questions diverses

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023**

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil en date du 11 avril 2023. Il est adopté.

### **Modification du tableau des emplois**

VU le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30 janvier 2020, le Comité Social Territorial réuni le 9 mai 2023 a émis un avis favorable aux modifications demandées soit l'augmentation de la durée hebdomadaire attachée à l'emploi d'agent du patrimoine. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tableau des emplois communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté décide de reprendre le poste de l'agent du patrimoine à 35h semaine.

### **Acceptation de la mise à disposition de l'agent du patrimoine**

Madame le Maire indique que l'Office de Tourisme Armagnac & d'Artagnan, collectivité d'accueil souhaite que la commune de Lupiac mette à disposition un agent, pour l'accueil du bureau d'information touristique de l'Office de Tourisme à Lupiac, dépendant de l'Office de Tourisme Armagnac & d'Artagnan. Cette mise à disposition s'entend pour des missions de conseil en séjour des clientèles, mais aussi les missions de référente presse et médias autour de d'Artagnan.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article 61 de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée qui permet à un fonctionnaire, ou agent contractuel avec son accord, d'être mis à disposition pour effectuer toute ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté décide ;

-la mise à disposition d'un agent de la commune de Lupiac, soit l'agent du patrimoine auprès de l'Office de Tourisme Armagnac & d'Artagnan à compter du 1 juin 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable à raison de 30% du temps annuel.

-que la participation de la collectivité d'accueil sera réglée de la façon suivante :

1)Rémunération de l'agent ainsi que les contributions et les cotisations sociales afférentes proportionnellement aux heures effectives réalisées au titre de la mise à disposition, soit 30%, participation versée trimestriellement.

2)Les frais de déplacement seront remboursés par la Mairie de Lupiac ou par l'Office de Tourisme Armagnac & d'Artagnan, en fonction de la mission concernée.

### **Convention de mise à disposition**

Au vu de la décision ci-dessus, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'agent du patrimoine auprès de l'Office de Tourisme Armagnac & d'Artagnan dans les conditions précitées.

### Opération « été jeunes 2023 »

Madame le Maire propose de reconduire l'opération « été jeunes » auprès des jeunes âgés de 14 à 17 ans révolus, sur la base des objectifs suivants :

- Favoriser la participation citoyenne au sein des services municipaux
- Sensibiliser les jeunes au monde du travail
- Développer leur autonomie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté décide :

- d'accepter la mise en place de chantier été jeunes et ce pour la période du 10 au 21 juillet 2023 de 9h à 12h.
- de fixer le montant de la gratification à 15 € par matinée travaillée et d'offrir un repas aux participants en fin de chantier.

### Admission en non-valeur

Madame le Maire donne lecture de la demande du Service de Gestion Comptable d'Auch pour l'admission en non-valeur des sommes dues par Madame SANTOS Guilhermina, 152€ de service de garderie municipale de 2020 et 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté décide, de ne pas accepter la mise en non-valeur de cette somme et demande à la trésorerie de mettre en place un étalement de la dette.

### ENEDIS : installation borne fixe

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la borne fixe est installée, chemin de Clarac. Lors des évènements, l'organisateur demande le branchement auprès de son opérateur le temps de la manifestation.

### Les autorisations spéciales d'absences

Les autorisations spéciales d'absence (ASA) permettent à l'agent de s'absenter de son poste de travail avec, l'accord de l'autorité territoriale, pour des motifs précis et sous réserve de fournir un justificatif. Si leur gestion se rapproche de celle des congés annuels, elles ne constituent pas pour autant un droit pour les agents.

Les autorisations d'absences sont mises en place par délibération du Conseil Municipal après avis favorable du Comité Social Technique du Centre de Gestion. Le Conseil Municipal décide de travailler le dossier et préparer la saisine pour le prochain comité technique du Centre de Gestion.

### Point d'organisation du 25 juin 2023

Le programme des festivités du week-end de commémoration des 350 ans de la mort de d'Artagnan

Vendredi 23 juin : buffet grand siècle organisé par Thibault Lagoutte

Samedi 24 juin : conférences et concert

Dimanche 25 juin : randonnée, visites guidées du village et du musée, en soirée spectacle son et lumière

Lisa, Jean-Marie et Maxime ont travaillé sur les panneaux de l'exposition de l'été sur le thème de Maastricht.

### Questions diverses

- ✓ Repeindre les toilettes de la salle des fêtes
- ✓ Mise en place de l'application « panneau pocket »
- ✓ Le bulletin municipal est en cours d'impression
- ✓ Chaque commune de la communauté de communes a été sollicitée pour le choix d'un arbre à planter sur l'aire de Cauderon à Vic-Fezensac : Lupiac a choisi un tilleul.
- ✓ Suite à la reconnaissance de catastrophe naturelle pour la sécheresse, un rendez-vous avec l'expert est prévu le 1 juin pour constater les dégâts sur les bâtiments communaux.
- ✓ La commune est candidate cette année pour l'obtention de la 1<sup>ère</sup> fleur au concours des villes et villages fleuris.
- ✓ Les panneaux des voies et numéros des maisons sont en commande.

La séance est levée à 22h50

# 82

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2023**

Date de convocation : 15 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS, Simon LABORDE, Patrick MAGNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et excusé : néant

Était absent représenté : néant

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : Monsieur Frédéric CORNU est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

### **Ordre du jour de la séance** :

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2023

Acquisition de la maison de M. Gilbert CHALAND

Désignation d'un référent déontologique de l'élu local

Désignation d'un référent « Aedes-Albopictus »

Travaux de peinture Agence Postale

Modification des modes d'encaissement de la régie de recettes du Musée d'Artagnan

Modification des tarifs d'entrée du Musée d'Artagnan

Dossier dégâts voirie suite intempéries juin 2023 – dépôt de dossier Dotation Solidarité Rurale

Délibération autorisant le remboursement des achats pour vidéo-projecteur et 25 juin 2023

Autorisation balisage Route de l'Infante par le Département du Gers

Urbanisme – PLU

Dossier adressage

Compte rendu litige M. BLONDEL et Mme FOUORAINE

Biens sans- maîtres acquisition

Compte-rendu saison touristique

Questions diverses

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2023**

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil en date du 24 mai 2023. Il est adopté.

### **Acquisition de la maison de M. Gilbert CHALAND**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en février 2021 M. Gilbert CHALAND avait émis le souhait de faire don à la commune de Lupiac de la maison située Place d'Artagnan, cadastrée section AB n°97.

M. Gilbert CHALAND est décédé fin mars 2021. Les héritiers acceptant la succession de M. CHALAND souhaitent vendre le bien immobilier à la commune au prix de 25 000€.

Compte tenu de l'emplacement de cette maison, il apparaît opportun que la commune se porte acquéreuse de ce bien immobilier.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'achat de ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté décide de faire une proposition d'achat à 25000€.

### **Désignation d'un référent déontologique de l'élu local**

Les membres du Conseil Municipal avait eu connaissance de la circulaire de la préfecture demandant la prise d'une délibération désignant un référent déontologue de l'élu local. Ayant eu trop peu d'éléments, la décision est ajournée.

### **Désignation d'un référent « Aedes-Albopictus »**

Vu Article R. 1331-13 du Code de la santé publique,

Vu les missions des maires en matière de mesures d'hygiène et de salubrité permettant de lutter contre les insectes vecteurs d'arboviroses, Madame le Maire informe que dans le cadre de la lutte contre le « moustique tigre » désormais très présent dans notre département, l'Agence Régionale de Santé préconise un suivi de la prolifération de cet insecte.

Pour ce faire, l'Agence Régionale de Santé suggère aux communes de désigner un référent communal « moustique tigre » chargé de relayer les conseils et/ou informations et d'informer l'ARS d'éventuels foyers connus.

Madame le Maire propose d'être référent communal. Une communication de sensibilisation sera faite dans le prochain bulletin municipal

### Travaux de peinture Agence Postale

Madame le Maire rappelle le partenariat avec La Poste pour le fonctionnement de l'agence postale communale. Lors de sa visite en avril 2023 M. Éric France, délégué territorial du groupe La Poste, a suggéré des travaux de rénovation de peinture des locaux.

La Commission Départementale de Présence Postale Territoriale du Gers réunie le 27 juin 2023 accepte la prise en charge des travaux de rénovation de peinture à hauteur de 50 %.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le devis de MANGENOT SERVICES 32 et de prévoir les travaux prochainement (travaux de peinture extérieur -intérieur pour un total de 3 950€ TTC)

### Modification des modes d'encaissement de la régie de recettes du Musée d'Artagnan

VU la délibération en date du 1 juillet 1998 créant la régie de recettes du Musée d'Artagnan,

VU la délibération en date du 12 mars 2015 modifiant la régie de recettes du Musée d'Artagnan,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour les moyens d'encaissement des recettes de la régie,

Considérant l'affluence en haute saison il est nécessaire d'augmenter le montant maximum d'encaisse,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 septembre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté décide d'accepter le mode de recouvrement par virement et d'augmenter le maximum d'encaisse à 5000€.

### Modification des tarifs d'entrée du Musée d'Artagnan

La délibération 2019-05-004, approuvée au Conseil Municipal du 24 juillet 2019, a mis en place la tarification du Musée d'Artagnan comme suit :

Plein tarif : 6€

Tarif réduit : 5€

Tarif enfant : 3€

Tarif prescripteur : 4.50€

Il apparait aujourd'hui nécessaire de procéder à certains ajustements tarifaires pour la mise en place de tarifs préférentiels et de lister exhaustivement les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté décide des tarifs suivants :

Individuel adulte : 6€

Individuel enfant 12-18 ans : 5€

Individuel enfants 6-11 ans : 3€

Individuel enfant – 6 ans : gratuit

Individuel étudiant : 5€

Individuel handicapé : 5€

Individuel passeport privilège : 5€

Individuel « évènementiel » : 3€

Groupe adulte : 5€

Groupe scolaire : 3€

Groupe prescripteur : 4,50€

Groupe visite guidée : 7,50€

Groupe prescripteur visite guidée : 7€

### Dossier dégâts voirie suite intempéries juin 2023 – dépôt de dossier Dotation Solidarité Rurale

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la voirie communale a subi des dégâts lors des intempéries du 21 juin 2023. Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Nationale peut être déposé. L'opération de remise en état s'élève à 83 435.00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de l'État au titre de la Dotation de Solidarité Rurale.

### Délibération autorisant le remboursement des achats pour vidéoprojecteur et 25 juin 2023

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la règle pour les achats de la collectivité est l'établissement d'un bon de commande et / ou la signature d'un devis et ensuite le paiement par mandat administratif.

Cependant à titre exceptionnel, et pour les besoins d'installation du vidéoprojecteur dans la salle des fêtes communale et pour la mise en place de l'exposition temporaire au musée d'Artagnan, M. Antoine GUICHARD a acheté des fournitures pour le compte de la commune. Madame le Maire fait lecture des pièces justificatives et du montant total des achats qui s'élève à 1 538.06€ TTC.

Cette opération exceptionnelle nécessite la prise d'une délibération par le Conseil Municipal autorisant le remboursement de ces achats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte de rembourser M. Antoine GUICHARD et autorise Madame le Maire à émettre le mandat de 1538.06€.

#### Autorisation balisage Route de l'Infante par le Département du Gers

Madame le Maire rappelle que la Route Européenne d'Artagnan traverse six pays et se partage en six itinéraires. Le service développement et valorisation touristique du Conseil Départemental du Gers en charge du balisage souhaite assurer le balisage de la Route de l'Infante cette fin d'année 2023. Sur la commune de Lupiac la route de l'Infante concerne le Chemin de Lahitte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le balisage.

#### Urbanisme – PLU

Madame le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac prend la compétence en matière d'élaboration du document d'urbanisme. Le lancement d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) prochain engendra la reprise du PLU en cours d'élaboration de la commune de Lupiac.

#### Dossier adressage

Les panneaux des voies ont été livrés, il est décidé de les poser rapidement.

#### Compte rendu litige M. BLONDEL et Mme FOUORAINE

Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé de poursuivre M. BLONDEL et Mme FOUORAINE, anciens locataires de l'appartement de la Taverne de d'Artagnan pour les factures impayées et les dégâts occasionnés.

Le jugement a été rendu, ils ont été condamnés à rembourser à la commune, en grande partie le montant des travaux de remise en état de l'appartement, à rembourser la dette d'eau et à payer la moitié des honoraires de l'état des lieux de sortie.

#### Biens sans-maîtres acquisition

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier bien sans maîtres est clos. Les parcelles B490 et E29 sont à présent la propriété de la commune.

#### Compte-rendu saison touristique

Le bilan de la saison est très positif, la fréquentation du musée d'Artagnan est en hausse ainsi que le chiffre d'affaires de la boutique du musée.

Madame le Maire tient à remercier Maxime FILLOS qui répond toujours pour accueillir les groupes et leur proposer les visites guidées du village.

#### Questions diverses

- ✓ L'appartement de l'école présente de sérieuses fissures suite à la sécheresse et/ou intempéries
- ✓ Suite à l'incendie du 24 août Faubourg Saint Jacques, le rendez-vous avec un expert est prévu le 23 octobre 2023. Il est important que les assurances particulières des maisons sinistrées sécurisent les lieux afin que la commune puisse rendre les barrières à la commune de Vic-Fezensac.
- ✓ M. Eric DARRIBEAU a procédé à l'état des lieux du terrain de rugby de Lupiac pour la fédération départementale de rugby
- ✓ M. Olivier COHERE, gérant de la Guinguette a offert le repas aux jeunes de l'opération « été jeunes »
- ✓ La commune accueille le 22 septembre 2023, l'Assemblée Générale du réseau Petites Cités de Caractère
- ✓ Il est demandé de nettoyer le fond du foirail, de remettre du calcaire et trouver une solution pour éviter le stationnement des véhicules sur cette partie et qu'elle soit réservée uniquement à la pétanque.

La séance est levée à 20h40

# LES FETES DE D'ARTAGNAN A LUPIAC

**\*1934\***

Dans l'histoire du village, nous avons retrouvé la trace d'une fête au château de Castelmore, le 3 juin 1934. L'idée était de fêter dans le lieu même où il vit le jour, le souvenir de d'Artagnan et de déposer une plaque commémorative. Cette plaque se trouve toujours à l'entrée du château. On peut y lire :

**ICI NAQUIT VERS 1615  
D'ARTAGNAN  
DE SON VRAI NOM CHARLES DE BATZ  
TUE AU SIEGE DE MAESTRICHT EN 1675**

Une foule importante s'était rendue au château et l'Association d'Artagnan chez d'Artagnan de l'époque avait bien fait les choses au village : banquet sous la halle, pièce de théâtre avec une troupe de Toulouse. Il paraît qu'il y avait beaucoup, beaucoup de monde...

*Retrouvez des articles de presse de l'époque sur [www.lupiac.fr](http://www.lupiac.fr)*





**\*1964\***

En 1964 à Castelmoré, il y a eu un chapitre extraordinaire de la Compagnie des Mousquetaires. Jean-Claude Drouot, le célèbre Thierry La Fronde, fut intronisé *Mousquetaire de l'Armagnac*. À cette occasion, on avait servi du « pousse-amour », ancêtre du pousse-rapière.



**\*2012\***

Création du premier Festival d'Artagnan pour fêter les 400 ans de la naissance de d'Artagnan.

**\*2015\***

Un bel hommage fut rendu à d'Artagnan en érigeant une statue : un bronze monumental grâce à la famille Grassa, mécène.

**\*2017\***

Le 25 juin, la nouvelle place d'Artagnan a été inaugurée.

**\*2023\***

### **Les commémorations des 350 ans de la mort de d'Artagnan**

**Le vendredi 23 juin**, Thibault LAGOUTTE, la Taverne de d'Artagnan, a organisé le premier buffet Grand Siècle sur la place. Il nous a fait déguster des plats du 17<sup>ème</sup> siècle dans un cadre et une ambiance d'époque. L'animation du repas a été assurée par la Horde, section théâtre de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan.



**Le samedi 24 juin**, en matinée, au Musée d'Artagnan, nous avons inauguré l'exposition "Les Trois Mousquetaires, héros de BD", par Patrick de Jacquilot. Cette exposition nous a donné un aperçu de la façon dont les Mousquetaires sont entrés dans l'imaginaire collectif universel.

Puis à 14 h, nous avons pu assister à quatre conférences passionnantes sur le thème : "À nous, Mousquetaires".

- "La mort de d'Artagnan", par Odile Bordaz (en visio depuis Maastricht)
- "Le vrai visage de d'Artagnan", par Jean- René Cazeneuve
- "Les Mousquetaires du roi (1622-1815): aux sources du mythe", par Julien Wilmart
- "Le mythe des Trois Mousquetaires à travers la littérature et la bande dessinée", par Patrick de Jacquilot.

Malheureusement, le concert prévu à 19h, « Charles de Batz de Castelmore » de l'Harmonie lupiacoise, pièce pour tuba solo et orchestre d'harmonie composée par Max Fouga, interprétée par Nathan Wiorowski a été annulé car Nathan s'était blessé.

*25 juin 2023, cette date de commémoration est inscrite dans le calendrier officiel des commémorations nationales.*

**Le dimanche 25 juin**, en matinée, l'association d'Artagnan chez d'Artagnan a organisé une randonnée pédestre vers Castelmore, puis l'après-midi une visite guidée du village de Lupiac afin de découvrir l'histoire, l'architecture et la vie du village natal de d'Artagnan, son église et son moulin.

En soirée, un spectacle son et lumière gratuit, a été donné sur la place d'Artagnan, spectacle commandé par la commune de Lupiac et co-financé par la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac. La commune avait confié à Michel Olivier, Président des Lames sur Seine et Maître d'Armes, la création et l'écriture du spectacle « **Merci Monsieur Dumas** ». Ce fut un spectacle unique qui a rendu hommage à d'Artagnan mais aussi à Alexandre Dumas et à Auguste Maquet.

Ce spectacle a associé trois troupes qui ont répétées ensemble pendant 48 heures :

- **LA BOITE A JOUER**, troupe de théâtre de référence du département du GERS. Pito Campa et son fils Victor se sont occupés de la partie technique du spectacle.
- **LA HORDE LUPIACOISE**, section théâtre de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan.
- **LES LAMES SUR SEINE**, association d'escrime artistique et de spectacle de Neuilly sur Seine. Delphine Seignon et Charles-Henri Darnet, médaillés de bronze lors des derniers championnats de France d'escrime artistique, interprétaient Milady et d'Artagnan.



Un brûlot offert à tous termina ce weekend de commémoration. L'armagnac a été offert par le Domaine du Tariquet.

## LE COIN DES BREVES

### Lupiac à la télévision

350 ans de la mort de d'Artagnan : d'Artagnan met le Gers sur le devant de la scène...

Alexandre Le Quéré, journaliste pour les journaux télévisés de France2 et France 3 accompagné d'un cameraman et d'un preneur de son, tournait à Lupiac. Au programme le château de Castelmor avec M. Jacques Lapart, Président de la Société archéologique du Gers, le village et sa statue, les mousquetaires à pied et à cheval, l'atelier couture de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan, le musée.

**1<sup>er</sup> avril – France 3 – JT national de 19 h 30**

[https://www.francetvinfo.fr/france/occitanie/gers/gers-sur-les-traces-de-d-artagnan-mort-il-ya-350ans\\_5746562.html?fbclid=IwAR0tG1JHcA8EANYbzRrBrq\\_ezI50deNwYn0HddMK56kegvBvjmQ\\_1\\_R1nYys](https://www.francetvinfo.fr/france/occitanie/gers/gers-sur-les-traces-de-d-artagnan-mort-il-ya-350ans_5746562.html?fbclid=IwAR0tG1JHcA8EANYbzRrBrq_ezI50deNwYn0HddMK56kegvBvjmQ_1_R1nYys)

Nabila Tabouri et Loic Le Moigne journalistes pour les journaux télévisés de France 2 réalisaient une série de reportages de 6 minutes sur le Gers. Au programme : Lupiac un village qui fait vivre d'Artagnan, la poule noire de l'Astarac, la Baïse, la palmeraie du Sarthou, les femmes agricultrices.

**12 avril – France 2 – JT de 13 h.**

[https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/patrimoine-sur-les-traces-de-d-artagnan-dans-le-gers\\_5766923.html?fbclid=IwAR2HlqgrEvdFrBU9sA4TJPSnCR0b6K7Fn4\\_VhR1kZaF\\_1Q-za5a3\\_udr364](https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/patrimoine-sur-les-traces-de-d-artagnan-dans-le-gers_5766923.html?fbclid=IwAR2HlqgrEvdFrBU9sA4TJPSnCR0b6K7Fn4_VhR1kZaF_1Q-za5a3_udr364)

Lors du tournage à Lupiac, Nabila Tabouri et Loic Le Moigne ont partagé le repas à base de sanglier préparé par la société de chasse et plusieurs bénévoles de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan.



**Mercredi 12 avril FRANCE 3 à 21h10 Secrets d'histoire**

de STÉPHANE BERN qui raconte d'ARTAGNAN dont une partie a été tournée à Lupiac.

Et puis d'autres reportages sur les commémorations de la mort de d'Artagnan à Lupiac et du Festival.

**FR3 Midi Pyrénées 24 juin**

[https://www.france.tv/france-3/occitanie/jt-19-20-midi-pyrenees/4992676-emission-du-samedi-24-juin-2023.html?fbclid=IwAR2HeVm2TBTgdlnnLBEqC0d\\_IL1h1nQ5YgwtEgXn\\_7AhsJrPukyXmVjAFog](https://www.france.tv/france-3/occitanie/jt-19-20-midi-pyrenees/4992676-emission-du-samedi-24-juin-2023.html?fbclid=IwAR2HeVm2TBTgdlnnLBEqC0d_IL1h1nQ5YgwtEgXn_7AhsJrPukyXmVjAFog)

**FR3 Midi Pyrénées 25 juin**

[https://www.france.tv/france-3/occitanie/jt-19-20-midi-pyrenees/4991263-emission-du-dimanche-25-juin-2023.html?fbclid=IwAR0DUozCEL9NtE07qu1o7pJMWxWO3drpBdyXYVg36\\_8Zwnz2CH2xHZKpMdo](https://www.france.tv/france-3/occitanie/jt-19-20-midi-pyrenees/4991263-emission-du-dimanche-25-juin-2023.html?fbclid=IwAR0DUozCEL9NtE07qu1o7pJMWxWO3drpBdyXYVg36_8Zwnz2CH2xHZKpMdo)

**TF1 JT 13 h 26 juin**

<https://www.tf1.fr/tf1/jt-13h/videos/le-13-heures-du-lundi-26-juin-2023-56085642.html?fbclid=IwAR0eC8FcHe33Uw7M7oVVnrkd9ngUqhHoaPPTGxw74wWuBpw4O5EJWEihzeQ>

**FR3 JT 19 h du 10 août**

<https://www.france.tv/france-3/occitanie/jt-19-20-midi-pyrenees/5126880-emission-du-jeudi-10-aout-2023.html>

**FR3 Midi Pyrénées du 22 août 2023**

<https://www.france.tv/france-3/occitanie/jt-19-20-midi-pyrenees/5153289-emission-du-mardi-22-aout-2023.html?fbclid=IwAR0VnlWSGbUt6lnw9G2fVrsRLHY-J0xUQuQY8fp8h3D1RjZviDjCQvFHfsM>

**Et à la radio**

**Le 5 mai RTL le 12 H de RTL** (ça commence à 10 minutes 20 secondes)

<https://www.rtl.fr/programmes/le-journal-rtl/7900261934-le-journal-rtl-de-12h-du-05-mai-2023?fbclid=IwAR05ePw6TzjSJeNomZy0xB4UUJpp1nWvr6c2y-fpMPyG84WsoHoXwORHbac>

**Le 10 mai RCF radio chrétienne** (diffusion nationale 12 h 45) parle de Lupiac et de d'Artagnan. (ça commence à 14 minutes 45 secondes)

<https://www.rcf.fr/culture-et-societe/un-air-de-sorties?episode=370386>

## 8 mai 2023 – Cérémonie dans le recueillement

Après la messe célébrée en l'église Saint Barthélémy, la procession guidée par l'Harmonie Lupiacoise dirigée par Isabelle Fourquet, interprétant le chant des partisans, s'est rendue devant le monument aux morts. C'est le moment solennel de la sonnerie aux morts, puis l'appel par Frédéric Cornu, premier adjoint, des noms des trop nombreux morts. Véronique Thieux Louit lit le message de Sébastien Lecornu, Ministre des Armées et de Patricia Mirallès, Secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la mémoire. Suit le dépôt de gerbe par Véronique Thieux Louit accompagnée par Robert Paché, Maire de Saint Pierre d'Aubézies et par André Turon, Président des anciens combattants. Puis tous observent une minute de silence et c'est au tour des enfants de déposer des fleurs au pied du monument aux morts. La Marseillaise clôt la cérémonie et chacun peut se retrouver pour le verre de l'amitié.



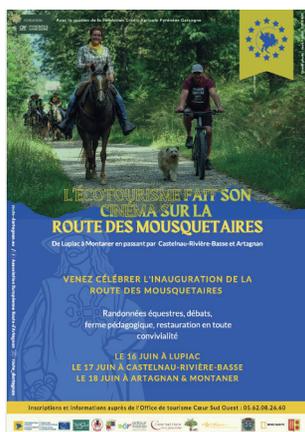
## 29 mai 2023 – Réouverture de LA TAVERNE DE D'ARTAGNAN



Le lundi soir de pentecôte, Thibault Lagoutte, et son équipe ont reçu les Lupiacoises et les Lupiacois pour un apéritif dînatoire sur la place d'Artagnan pour fêter la réouverture de la Taverne de d'Artagnan.



## 16 et 17 juin - Route Européenne d'Artagnan



Conférence sur l'éco-tourisme et randonnée équestre inaugurale le long de la "Route des mousquetaires". La randonnée traversa les communes de Lupiac, Castelnavet, Aignan, Pouydraguin, Tasque, Galiac, Préchac-sur-Adour et Jû-Belloc dans le Gers avant de passer dans les Hautes-Pyrénées.



## Les trois buffets Grand Siècle de Thibault

Les buffets Grand Siècle de Thibault Lagoutte imaginés pour l'année anniversaire des 350 ans de la mort de d'Artagnan furent une très belle expérience culinaire.

Thibault Lagoutte qui n'est jamais à court d'idées pour émerveiller nos papilles a préparé des « diners grand siècle » cet été les vendredis 23 juin, 14 juillet et 11 août. Et le succès fut au rendez-vous si l'on en juge par le nombre de convives ! Bénéficiant d'une superbe météo, ils ont pu savourer le menu suivant : pâté en croûte gascon, légumes croquants et purée de pois chiches suivis d'un consommé glacé de légumes à la verveine puis omelette roulée à l'esturgeon fumé et escabèche de poisson au colombard, puis ailerons et crêtes de coqs marinés et grillés et gigot de mouton rôti au feu de bois, puis civet de cèpes au Saint Mont, fèves et tétrogones, cassoles de pois carrés et salade, fromages, puis fruits frais et secs, blanc manger aux amandes et pêches pochées aux épices douces et pour finir, café et brûlot. Les soifs étaient apaisées par des vins de Saint Mont. Des produits locaux de qualité mis en scène par le Chef pour raconter l'histoire des plats servis au XVIIème.



## Domaine de Hongrie – Festival de l'alimentation durable Terres d'ici, cuisine d'ailleurs



La deuxième édition de ce festival s'est tenue les 21, 22 et 23 juillet à l'initiative de Ning Kang, propriétaire du domaine de Hongrie, en association avec Pimao. Les cuisines du monde entier étaient représentées par 11 chefs internationaux qui ont proposés un réel voyage culinaire et culturel tout en n'utilisant que des produits régionaux. Les conférences ont exposé l'importance de l'alimentation pour la santé et le bien-être de chacun. Un village éphémère dressé dans le domaine a proposé de nombreuses activités et chaque soir un concert était offert. Ce festival bénéficie du soutien de la Draaf Occitanie, de la région, du département, du PETR Pays d'Armagnac, et de Lupiac.



## Incendie au faubourg St Jacques – 24 août



Immense choc pour les sinistrés et le village.

La rénovation et la reconstruction des maisons devraient être terminées au premier semestre de 2025.

La municipalité remercie la cinquantaine de pompiers qui sont intervenus sur cet incendie.

## La fête locale



Malgré une météo peu favorable, le comité des fêtes a organisé des jeux pour les enfants, des concours de pétanque, des repas ; que des moments de rencontre et de convivialité.

## 6 septembre - Inauguration d'un mini champ solaire

La municipalité et les enfants de l'école de Lupiac ont été invités à l'inauguration du Mini Champ Solaire Occitanie de Lupiac par les sociétés **SOLVEO Énergies**, **ilek**, l'**AREC** et Lilian Casarin, le porteur du projet. Cette centrale de 249 kWc produit 360 MWh/an, et permet ainsi de couvrir les besoins énergétiques de soixante foyers.

**Mini Champ Solaire Occitanie** est le fruit d'un partenariat regroupant des acteurs du territoire, **SOLVEO Énergies**, **AREC** et **ilek** pour co-développer, co-construire et co-exploiter en région de petites centrales photovoltaïques au sol.

**Ces Mini Champs Solaires** revalorisent des fonciers non exploités sur l'ensemble du territoire régional, en couvrant une surface d'au moins 3 500 m<sup>2</sup>, avec une puissance crête strictement inférieure à 1 MWc.

Conscients de l'importance de l'apiculture dans notre environnement, **SOLVEO Énergies** et **Mini Champ Solaire** se sont associés au Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie afin de proposer un projet encadré par des professionnels du secteur apicole et produire du miel sous les panneaux photovoltaïques.



Les enfants de l'école ont présenté et donné à Lilian Casarin un album de leurs dessins sur le thème de l'énergie solaire.

## Journée du patrimoine



Le samedi 16 et dimanche 17 septembre, fut exposée dans l'église Saint-Barthélemy une collection de 16 chasubles datant de la fin du XVIIIe siècle-début du XIXe siècle ayant appartenu à des curés de Lupiac, ainsi que des chapes, des aubes et des linges d'autel. Les visiteurs ont pu admirer la Piéta en bois peint datant du XVIIe siècle et s'attarder devant les photos et documents réunis par le club Lupiac au fil du temps. Des visites du moulin de Bourdeau édifié en 1726 et récemment restauré, qui abrite la collection de fossiles données par Madame et Monsieur Martin et la maquette éclatée d'un moulin à vent de Maxime Fillos ont été organisées.

## ASSOCIATIONS

### EDMA - Babaka et la cruche sacrée – 16 juin 2023

*Superbe spectacle musical : totale réussite de la prestation du 16 juin 2023 aux arènes de Vic-Fezensac par l'École de Musique D'Artagnan (EMDA) en partenariat avec les écoles primaires de Lupiac, Riguepeu, Marambat et Vic-Fezensac. A l'initiative de l'EMDA, Reynier Siliegas et Nelly Despax (professeurs de musique) ont animé dix interventions dans les écoles de la communauté de commune d'Artagnan en Fezensac. Après trois répétitions générales, la prestation finale fut excellente. 400 élèves des écoles et 100 élèves de l'EMDA ont chanté, joué et dansé pour 1500 spectateurs avec une météo parfaite d'un soir de début d'été. Voir tous ces enfants et tous ces musiciens ensemble était magnifique ! Merci à la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac, aux communes de Vic, Lupiac, Marambat et Riguepeu pour leur soutien technique et financier. Merci aux parents d'élèves, professeurs des écoles, de l'EMDA, Olga Derevenko, Isabelle Fourquet, pour leur dévouement et implication.*

**Bruno Duriez**



## **D'Artagnan chez d'Artagnan**

Cette année 2023, l'association d'Artagnan chez d'Artagnan s'est beaucoup investie dans la vie de Lupiac et de ses alentours. Elle a participé à la commémoration des 350 ans de la mort de notre d'Artagnan en juin. En juillet, notre atelier théâtre : La Horde Lupiacoise, a joué pour tous : « Le théâtre qui rend fou » et a participé au banquet de Thibault Lagoutte. En août, nous avons participé à l'animation des Feux de Gascogne à L'Isle de Noé.

Puis notre festival a eu lieu. Festival pour lequel La Dépêche a titré : « On ne trouve ça nulle part ailleurs ! ». Ce commentaire d'un festivalier accompagné par sa famille résume l'impression générale pour ce festival 2023 exceptionnel.

Pour le festival OFF du 12 août, ce sont 400 spectateurs qui ont assisté à la représentation jouée par la troupe des Lames sur Seine : « Le bossu ». Et le dimanche 13 août, ce sont 3600 adultes et 900 enfants qui ont déambulé dans la foire du Festival d'Artagnan à Lupiac. Ils ont pu admirer la vie d'un Lupiac au XVIIème siècle animée par de nombreuses animations : les défilés des costumes réalisés par nos couturières et commentés par Anne Couturier, la messe en gascon de l'abbé François Ducasse, les duels à la rapière joués par Les Lames sur Seine et le Cercle de Beaune, le bivouac des mousquetaires à pied de la Compagnie de Gascogne, les conférences d'Odile Bordaz et d'Anne Couturier sur la mode, le bal gascon avec le Rondo de Margouët et de Zik et d'Oc et toutes les nombreuses autres animations qui ont eu lieu dans tout le village avec tous les bénévoles en costumes XVIIIème.

Cette année 2023 est aussi exceptionnel, car pour la première fois nous avons reçu une visite incroyable du Canada. La Garde du Lys, Compagnie de mousquetaires de Terrebonne au Québec.

Le défi qui nous attend : faire aussi bien l'an prochain !

Et ça commence avec un projet un peu fou. **Lucas Akilil et François Mangelot**



**Festival 2023**



**Le projet de carrosse**

### **UN PROJET FOU ! LE CARROSSE DE d'ARTAGNAN Construire le grand et luxueux carrosse d'apparat de d'Artagnan**

La section aménagement de l'association, « D'Artagnan chez d'Artagnan » va construire le grand et luxueux carrosse d'apparat de d'Artagnan.

L'inventaire après le décès de notre mousquetaire, dressé en 1673 par Maître Girardin notaire à Paris, nous apprend que d'Artagnan possédait deux carrosses, l'un petit à deux places et l'autre grand, à quatre places.

Retrouvez ce beau projet, sur le site de l'association HelloAssoc qui récolte des dons.

Pour financer une partie de ce projet l'association a mis en place une cagnotte.

<https://www.helloasso.com/associations/association-d-artagnan-chez-d-artagnan/collectes/l-association-d-artagnan-chez-d-artagnan-de-lupiac-fait-revivre-d-artagnan>

L'association D'Artagnan chez d'Artagnan étant reconnue d'intérêt général, les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant du don.

## **Les Lames Lupiacoises, Cie des mousquetaires de Lupiac**



Lupiac, Belmont, Aignan, Cazauban, Vic-Fezensac, Eauze, Lectoure, Condom et Tarbes, Campuzan, St-Sever-de-Rustan, Caudecoste en dehors du département Gers. Plus de 30 sorties cette année pour les escrimeurs de notre association. Nous sommes contents du succès de notre club fédéral et nous sommes aussi fiers de porter le nom du village natal de d'Artagnan en dehors du département du Gers.

Le jour de notre rentrée, le 9 septembre, nous avons accueilli neuf jeunes cadets d'escrime. Pendant les derniers mois, un partenariat avec l'association Calida Costa a été conclu et porte déjà ses fruits. Nous espérons créer enfin aussi un partenariat avec l'association d'Artagnan chez d'Artagnan. Enfin, nous vous attendrons le jour du marché de Noël, le 16 décembre.

**Rainer Schmidt**

## MAIRIE

### SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12h.

mairie@lupiac.fr - 05 62 09 26 13 - [www.lupiac.fr](http://www.lupiac.fr)

Retrouvez nos vidéos sur [www.youtube-mairie](http://www.youtube-mairie) de Lupiac créé par Jean Mary Lefebvre

### PanneauPocket



La communauté de communes a souhaité faciliter l'accès aux communes à PanneauPocket.

Téléchargez l'application, elle est au service des habitants avant tout. Vous y trouverez des informations et des alertes de la commune de Lupiac et d'autres collectivités.

### ECOLE DE LUPIAC - RENTREE SCOLAIRE 2023 – 32 ÉLÈVES

<b>CALMON</b>	<b>Sophie</b>	<b>14/09/2020</b>	<b>PS</b>
<b>CASTELLA</b>	<b>Giulia</b>	<b>29/05/2020</b>	<b>PS</b>
<b>LAMLIN</b>	<b>Jade</b>	<b>14/04/2020</b>	<b>PS</b>
<b>GOMEZ</b>	<b>Titouan</b>	<b>21/12/2019</b>	<b>MS</b>
<b>MEYER</b>	<b>Simon</b>	<b>07/12/2019</b>	<b>MS</b>
<b>PEFFAU</b>	<b>Arthur</b>	<b>20/07/2019</b>	<b>MS</b>
<b>POLLABAUER</b>	<b>Mathis</b>	<b>29/05/2019</b>	<b>MS</b>
<b>BIZET</b>	<b>Naël</b>	<b>04/03/2018</b>	<b>GS</b>
<b>LAMBLIN</b>	<b>Théo</b>	<b>30/07/2018</b>	<b>GS</b>
<b>LECOEUR-DEDIEU</b>	<b>Ely</b>	<b>12/10/2018</b>	<b>GS</b>
<b>MOLE</b>	<b>Angelo</b>	<b>02/05/2018</b>	<b>GS</b>
<b>DELAHAYE</b>	<b>Hévaëlle</b>	<b>15/05/2017</b>	<b>CP</b>
<b>SOULAN</b>	<b>Léo</b>	<b>10/04/2017</b>	<b>CP</b>

<b>FONTAINE</b>	<b>Ethan</b>	<b>30/07/2016</b>	<b>CE1</b>
<b>KUJAWA</b>	<b>Juliette</b>	<b>24/03/2016</b>	<b>CE1</b>
<b>ALQUIER</b>	<b>Emilio</b>	<b>06/12/2015</b>	<b>CE2</b>
<b>BIZET</b>	<b>Tess</b>	<b>08/12/2015</b>	<b>CE2</b>
<b>DOAT</b>	<b>Axel</b>	<b>18/02/2015</b>	<b>CE2</b>
<b>DUPUY</b>	<b>Jean</b>	<b>10/02/2015</b>	<b>CE2</b>
<b>DUPUY</b>	<b>Jules</b>	<b>10/02/2015</b>	<b>CE2</b>
<b>JOURDAN-CERIZOLLA</b>	<b>Mathis</b>	<b>05/04/2015</b>	<b>CE2</b>
<b>SOULAN</b>	<b>Emy</b>	<b>02/04/2015</b>	<b>CE2</b>
<b>COMPAN</b>	<b>Julie</b>	<b>08/07/2014</b>	<b>CM1</b>
<b>DUPUY</b>	<b>Marius</b>	<b>30/09/2014</b>	<b>CM1</b>
<b>JAMIER</b>	<b>Lily</b>	<b>09/07/2014</b>	<b>CM1</b>
<b>KERVEL</b>	<b>Youn</b>	<b>16/03/2014</b>	<b>CM1</b>
<b>LAMBLIN</b>	<b>Mathys</b>	<b>22/06/2014</b>	<b>CM1</b>
<b>PAUME</b>	<b>Thibaut</b>	<b>19/10/2014</b>	<b>CM1</b>
<b>RIBEIRO</b>	<b>Ninon</b>	<b>09/02/2014</b>	<b>CM1</b>
<b>CASSIN</b>	<b>Mélanie</b>	<b>03/05/2013</b>	<b>CM2</b>
<b>DOAT</b>	<b>Louan</b>	<b>16/04/2013</b>	<b>CM2</b>
<b>GOMEZ</b>	<b>Ayanna</b>	<b>18/11/2013</b>	<b>CM2</b>

### CHANTIER ÉTÉ JEUNES 2023

Du 10 juillet au 21 juillet, sept enfants du village ont participé à l'été jeune sous la responsabilité de Maryse Fouragnan.

Ils ont effectué des petits travaux de nettoyage dans la commune (arrachage d'herbe dans les massifs, balayage rues et places), peinture des bancs du foirail, tour du lac de Lacoste pour ramasser les déchets.

Le tout dans une ambiance chaleureuse et respectueuse.

Ces deux semaines se sont terminées par un repas offert par la guinguette le vendredi à midi.

Merci à :

Clara Clausade, Maëlle Cornu, Raphaël Fauroux, Meg Lefevre Bizet, Michel Compan, Patrick Compan, Thibault Magné.



## VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La commune participe à cette nouvelle labellisation et a reçu des jurys départementaux et régionaux aux mois de juin et de juillet.

Les critères généraux pris en compte sont :

Le végétal et le fleurissement sur l'ensemble de la commune ;

Les actions de la commune pour augmenter la fréquentation touristique (valorisation du niveau obtenu) et améliorer l'animation de cette démarche auprès de toute la population ;

La présentation du végétal et du fleurissement ;

Les moyens de gestion pour entretenir le patrimoine en respectant

la biodiversité et les ressources naturelles (eau) ;

Les autres actions pour embellir la commune : entretien de la voirie, des façades, ajouts de mobilier urbain (bancs, etc.)

mais également la propreté générale des lieux ;

L'harmonie des aménagements paysagers effectués et leur gestion sur la commune.



## MARCHÉ CONVIVAL'ÉTÉ – 2023

Au cours de la saison ce marché labellisé TerraGers comptait presque trente exposants, un tiers en artisanat (des huiles essentielles, de la lithothérapie, des objets déco, des bijoux et accessoires de mode entre autres), et deux tiers de produits de bouche et de boissons.

Dans la grande majorité les producteurs et artisans reviennent d'année en année, attirés par le cadre et l'ambiance du village. On peut dire la même chose pour notre fidèle public local complété d'un bon nombre de touristes français et étrangers que nous accueillons avec le plus grand plaisir.

Tout ce petit monde n'hésite pas à se composer un repas auprès des stands ou tout simplement à prendre un verre rafraîchissant. Avec grillades, croustades, crêpes, assiettes végétales, conserves de canard, bières artisanales et vins et liqueurs locaux le choix ne manquait pas. En plus chaque semaine la Taverne de d'Artagnan nous régalaient d'un plat différent mettant en valeur le travail d'un producteur local.

Pour animer ces soirées il y avait bien sûr de la musique : du swing, du jazz, de la chanson, l'École de Musique de Lupiac et même un orgue de Barbarie.



# LAC DE LACOSTE

## LA BAIGNADE

Depuis cet été, et **toute l'année**, la baignade est passée en **baignade autorisée mais non surveillée**, dans la **zone de baignade de la plage de sable** délimitée dans l'eau par les grosses bouées.

La baignade sera surveillée chaque année, environ du 14 juillet jusqu'au 20 août, suivant les possibilités de recrutement des maîtres-nageurs.

**La baignade reste INTERDITE en dehors de la ZONE DE BAIGNADE.**

**Les chiens et les chevaux ne sont pas autorisés sur la plage de sable (il faut éviter les crottes et les crottins). Ce n'est pas une plage naturelle comme en bordure de mer ou d'océan. La commune fait amener du sable chaque année.**

**Les analyses d'eau 2023 sont bonnes.**

**La commune a mis en place de nouveaux panneaux**

**La commune de LUPIAC met à votre disposition le site privilégié du lac de Lacoste GRATUITEMENT. MERCI DE RESPECTER LES LIEUX ET LES CONSIGNES**

**BAIGNADE SURVEILLÉE MI-JUILLET À MI-AOÛT 14h30-19h30 sauf le lundi**

**LA BAIGNADE EST INTERDITE SUR TOUT LE SITE SAUF DANS LA ZONE DE BAIGNADE ELLE EST AUTORISÉE MAIS NON SURVEILLÉE**

**EVACUATION DE LA ZONE DE BAIN SONNERIE CORNE DE BRUM APPEL D'URGENCE 18 OU 112**

## LA GUINGUETTE

La Guinguette a été ouverte dès le mois de mai cette année. Le restaurant attire toujours plus de touristes et de Gersois. Très belle saison et à noter que la Guinguette a été remarquée par le magazine ELLE (voir ci-contre)



Article dans ELLE Magazine hebdomadaire du 13 juillet 2023

## MUSÉE D'ARTAGNAN – BILAN SAISON 2023

Une année exceptionnelle au Musée d'Artagnan !



Cette année ce sont environ 9000 personnes qui ont poussé la porte du Musée.

Une vingtaine de visites guidées du village et du Musée ont été proposées par Maxime Fillos.

Nous avons également eu la chance de recevoir 2 illustrations originales du costumier du film « Les Trois mousquetaires » représentant les costumes de d'Artagnan et de Porthos à exposer au Musée.

L'exposition « Les trois Mousquetaires en BD » gracieusement mise à disposition par Patrick de Jacquelot a également séduit nombre de petits et grands qui sont venus découvrir l'histoire de d'Artagnan et de ses acolytes à travers le prisme de la BD.

Mais ce n'est pas tout ! Cette année nous avons reçu un peu plus d'une vingtaine de journalistes, blogueurs, équipes de TV de France ou d'ailleurs qui sont venus découvrir notre beau village ! Que ce soit au JT, dans Le Monde, à la télé allemande ou encore sur les réseaux sociaux de Jeremstar jamais on aura autant entendu parler de Lupiac !



*Dessin de Maxime Rebière, illustrateur des costumes du film les Trois Mousquetaires*



*De gauche à droite, Léo en charge de la communication pour le département du Gers, Laura blogueuse « Le journal de Laura », Jeremstar et Alina*

Jeremstar : Cumulant plus de 4 millions d'abonnés sur les réseaux sociaux Jeremstar est venu nous rendre visite à Lupiac cet été ! Au programme : découverte de notre belle campagne à bord des vélos électriques de E-Vélo Gers, petit tour au Château de Castelmoré, puis cap sur la Guinguette pour profiter d'un bon repas au bord de l'eau !

## PETITES CITES DE CARACTERE



Le concept Petites Cité de Caractère (PCC) né en Bretagne, est de fédérer les acteurs d'agglomérations de moins de 6000 habitants autour d'un objectif : valoriser et pérenniser les patrimoines architectural et culturel afin de participer au développement du territoire. A ce jour 231 communes ont rejoint les PCC. Créées en 2019 les PCC d'Occitanie (PCCO) comptent 19 communes dont 3 dans le Gers. Cette année l'assemblée générale des PCCO s'est tenue à Lupiac le samedi 23 septembre sous la présidence de Jean-Pierre Lefloch. Les participants arrivés le vendredi ont été accueillis à L'Encantada où Vincent Cornu leur a dévoilé quelques-uns des mystères de l'élaboration de l'armagnac, initiation suivie d'un repas « dégustation » dans les chais.

Le lendemain samedi, Véronique Thieux Louit a accueilli les participants venus des cités d'Occitanie labellisées PCC. Puis Jean-Pierre Lefloch a présenté son rapport moral et les perspectives de développement, suivi par l'exposé financier et les améliorations apportées aux moyens de communication. Un repas gascon à la Taverne a permis de poursuivre les discussions et d'échanger sur les expériences et réalisations des différentes communes.

## NOUVEAU A LUPIAC

**Retrouvez vos journaux à La  
Taverne de d'Artagnan**



## COMMERCES

- **GARAGE AIO : Mécanique automobile - Gaz**  
*Station ouverte tous les jours de 7h30 à 19h30 - 05 62 09 26 29*
- **L'AGENCE POSTALE : Services postaux et bancaires, cartes postales, point info tourisme, point lecture, îlot numérique.**  
*Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h - 05 62 09 26 00*
- **L'ANCIENNE EPICERIE : Tee-shirterie, souvenirs, personnalisation textile**  
*Barnabé WIOROWSKI : 06 79 44 62 70*  
*Ouvert de janvier à février : sur rendez-vous, de mars à juin et de septembre à décembre : Le lundi - mardi - jeudi - vendredi 10h - 12h30 et 14h -15h30 samedi 10h - 12h30 et 14h 18h*  
*En juillet/août : Lundi mardi mercredi jeudi vendredi et samedi 10h-19h et le dimanche 14h 17h.*
- **ANTIQUITÉS – BROCANTE : Achète et vend toutes antiquités et brocante, expertise, succession, partage...**  
*Evelyne et Philippe FAUROUX :*  
*Ameublement et décorations d'intérieur, draps brodés, livres anciens...*  
*Ouvert tous les jours de mai à septembre de 10h30 à 18h30*  
*puis le vendredi samedi et dimanche de 11h à 18h00*  
*et sur rendez-vous : 06 77 85 55 49 - 06 70 10 60 80*
- **LA GUINGUETTE DU LAC : Restaurant - Snack - Bar**  
*Facebook : la guinguette du lac – Olivier COHERE : 05 62 03 84 29*  
*Ouvert de fin avril à septembre - Fermé le lundi*
- **LA TAVERNE D'ARTAGNAN : Café – Bar – Restaurant – Point-chaud (pain, viennoiserie, pâtisserie sur place ou à emporter) - produits de terroir 05 62 69 53 54**  
*Ouverture : tous les jours de 8h à 18h*

### *Animations spéciales pour décembre 2023 – janvier, février et mars 2024*

*Du 1<sup>er</sup> au 24 décembre à 11h - Tombola / Calendrier de l'Avent de la Taverne*

*Samedi 2 décembre - Soirée Karaoké / menu à 20 €*

*Samedi 16 décembre - Marché de Noël / diner - menu à 25 €*

*Dimanche 31 décembre - Réveillon du Nouvel An - 'Strass, paillettes et Karaoké' / formule à 69 €*

*Samedi 6 janvier – Épiphanie - soirée spéciale 'brioche ou galette' / menu à 20 €*

*Vendredi 12 janvier - soirée raclette / 20 €*

*Vendredi 19 janvier - Journée mondiale du pop-corn - Soirée miam and Crunch / 20 €*

*Vendredi 2 février – Chandeleur - galettes bretonnes - crêpes party et cidre ! / 20 €*

*Mardi 13 février - Mardi gras / après-midi enfants*

*Mercredi 14 février - St Valentin/menu à 35€*

*Samedi 24 février - Soirée burger-quizz / menu à 20 €*

*Dimanche 3 mars - Fête des grands-mères*

*23 et 24 mars - St Mont en fête / menu 'signature'*

### **Fermetures annuelles :**

**\* du 18 au 30 décembre : permanence les matins de 8h à 11h (à l'exception du 25 décembre) pour le service café – pain – journaux**

**\* du 4 au 17 mars : permanence les matins de 8h à 11h pour le service café – pain – journaux**

**LA CABANNE A PIZZA, sur la place d'Artagnan, le mercredi soir de 17 H 30 à 21 H.**

06 49 11 12 90

## ARTISANS, PROFESSIONS LIBERALES et SERVICES

**ALIAS Christine** sculptrice / portraitiste :06.82.11.79.80 [christinealias32.wixsite](mailto:christinealias32.wixsite)  
**BEYRIES Sacha**, entretien, espaces verts, aménagement extérieur, bricolage 06.75.39.32.84 [sachabeyries@outlook.fr](mailto:sachabeyries@outlook.fr)  
**BRETTES Jérôme** Cours de yoga 06 52 53 26 49  
**BOUCHET Guy** Ébéniste, facteur d'orgues 06 22 42 18 10  
**CASARIN Alain** Travaux publics 06 07 60 60 94  
**DELAHAYE Cléa** Massothérapeute, magnétiseuse et clairvoyante 0780451944 [delahayeclea@gmail.com](mailto:delahayeclea@gmail.com)  
**DESBARATS Annick** Assurance AXA, 06 79 63 09 55 [annick.desbarats@axa.fr](mailto:annick.desbarats@axa.fr) [www.axa.fr](http://www.axa.fr)  
**DESBARATS David** Travaux agricoles, publics, assainissement, terrassement 05 62 69 03 65 - 06 30 93 82 78  
**DUFFOUR Yves** Artiste peintre 06 31 20 19 97  
**DUFFOUR Élisabeth** Praticienne de la relation d'aide et développement personnel 06 70 49 04 96  
**DUMOLIÉ Laétitia** Prêt à porter à domicile, Personal Stylist Elora [dumoliel@gmail.com](mailto:dumoliel@gmail.com) 06 71 94 30 60  
**E-VELO GERS** Location de vélos à assistance électrique 06 10 45 56 38 [www.evologers.com](http://www.evologers.com)  
**FITCH Bakhytgul - B** -Artiste (pastelliste) 06 10 45 56 38 [bakhytgul@gmail.com](mailto:bakhytgul@gmail.com)  
**GARAIT Marie-Ange** Infirmière 06 63 57 65 40  
**GRANDOTTO BIETTOLI Manon** Ferme équestre 06 32 38 11 08 [manon.grandotto@gmail.com](mailto:manon.grandotto@gmail.com)  
[www.fermeequestredelupiac.com](http://www.fermeequestredelupiac.com)  
**LA FERME DES BERNONS** Élevage et vente directe de porc fermier 06 61 71 46 01 [lafermedesbernons@orange.fr](mailto:lafermedesbernons@orange.fr)  
**MANGENOT François** Activité multiservice – Entretien de la maison, intérieur et extérieur 06 08 73 26 78  
**NAYOZE SARL** Grains, engrais, vente de pierre, cailloux de toutes sortes 06 03 78 12 87  
**MORANDIN Albert** Géobiologiste 07 89 07 64 27 [albertmorandin@orange.fr](mailto:albertmorandin@orange.fr)  
**PINEAU Tony** Travaux d'élagage 06 67 23 95 10  
**REMY Denis** Ostéopathie rachidienne 06 87 88 28 22  
**TERRAS Wendy** Écurie 06 33 05 62 37 [info@ecuriewendyterras.com](mailto:info@ecuriewendyterras.com) [ecuriewendyterras.com](http://ecuriewendyterras.com)  
**THIEUX LOUIT Véronique** Conseiller immobilier 06 03 45 37 69 <http://veronique.thieuxlouit.capifrance.fr>  
**VICENTE Ambre** Élevage Darmagnac, Élevage et pension de chevaux 06 33 77 26 26

*S'il y a des changements ou des ajouts à inscrire dans cette liste, n'hésitez pas à nous contacter.*

## ORGANISATION de la COMMUNICATION

*Nous éditons 2 bulletins par an. Le nombre de pages peut varier selon les informations à vous donner. Pour ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, par souci d'économie et de préservation de la nature, nous vous proposons de recevoir ce bulletin en format numérique. Il suffit de vous inscrire à la Mairie.*

*Rappel aux associations : si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word. Vous pouvez publier les comptes rendus de vos actions et vos diverses annonces.*

*Si vous êtes un Champion, si vous avez quelque chose de remarquable à nous faire savoir et si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word et vos photos. Nous publierons.*

## ETAT CIVIL du 1er avril 2023 au 30 septembre 2023

### Décès

BRAZZALOTTO Luigina dite Louisette née CASARIN le 24 janvier 1934 à TREBASELEGHE (Italie),  
décédée le 03 juin 2023

### Inhumations

MARTIN Thierry né le 11 août 1964 à CAUDEBEC-EN-CAUX (Seine-Maritime), décédé le 22 février 2023,  
inhumé au cimetière de Lupiac le 05 juin 2023

DUBICKI Zigmunt né le 05 février 1932 à LIBERCOURT (France), décédé le 26 août 2023,  
inhumé au cimetière de Lupiac le 02 septembre 2023

## Mariages



Tiphanie, Sylvie LABORDE  
et  
Mickaël FONTAINE

le 06 mai 2023

Nathalie, Marie-Claude COUSTALAT  
et  
François, Bernard MANGENOT

le 17 juin 2023



## Pacs



Lucie, Marion, Dominique DUALE  
et  
Niels POLLABAUER,  
le 21 juillet 2023



